



P.E.S.C.

Programmes d'Enseignement Sportif et Culturel, P.E.S.C.

TABLEAU DES COÛTS D'ADHÉSION 2025-2026

COTISATION ET PRIMES D'ASSURANCES (Taxes et frais inclus)

EN VIGUEUR LE 1ER MAI 2025 (note 1)

N.B. Vous devez procéder en deux étapes



1ère étape

2e étape (Choisir entre Omega et Trisura)

PÉRIODE			NB DE MOIS	COTISATION DE MEMBRE À PAYER AU P.E.S.C. (Prix régulier)	PRIME À PAYER DIRECTEMENT AU COURTIER			
DE	À				Courtier ESSOR ASSURANCES		Courtier BFL CANADA	
				Assureur OMEGA	ou	Assureur TRISURA		
				Classe O1	Classe O2	Classe 1	Classe 2	
mai-25	avr-26	12	@ 10 \$ / mois =	120 \$	+	Montant de la prime ci-dessous	Montant de la prime ci-dessous	
Liste des disciplines acceptées (note 2) :						Programme 2025-2026	ou Programme alternatif	
Biodanza, Brain Gym, Méditation				Prix réduit	+	144 \$	ou 157 \$	
Musique, Pilates, Qi Gong, Tai Chi, Danse, Essentrics, Zumba, Yoga classique				de 20 % donc	+	144 \$	ou 230 \$	
Yoga Oncologique				96 \$	+	144 \$	ou 460 \$ (incl. surprime)	
Yoga Prénatal / Postnatal				si vous êtes	+	144 \$	ou 345 \$ (incl. surprime)	
Autres disciplines acceptées au P.E.S.C.				membre d'un	+	144 \$		
Toutes disciplines impliquant des mineurs				organisme de	+		ou 230 \$ (12-17 ans)	
Yoga - Paddle Board / SUP				certification	+	253 \$		
Yoga chaud, Yoga Aérien (Hamac seulement)				reconnu	+	253 \$		
Formateur d'enseignants à temps partiel				par le P.E.S.C. (note 3)	+	Police individuelle sur mesure (Contactez le courtier de votre choix)	236 \$ (incl. surprime) ou 345 \$ (incl. surprime)	
Formateur d'enseignants à plus de 50% (note 4)							Police individuelle sur mesure	
Franchise						500 \$ (note 5)	500 \$	
Couvertures maximales	Responsabilité civile					2 000 000 \$ (note 6)	2 000 000 \$	
	Responsabilité locative					2 000 000 \$	250 000 \$	
	Responsabilité professionnelle (E & O)					(note 6)	2 000 000 \$	

Équipe du P.E.S.C. 450.919.0768

pesc@sportculture.ca

www.sportculture.ca

ESSOR ASSURANCES
equipeprogrammes@essor.ca
877.883.7767
poste 81040

BFL CANADA
digitalsupport@bflcanada.ca
438.260.1889
855.235.1889

- Notes:**
- 1 : Prix et conditions sujets à changement sans préavis. Un prorata s'applique selon le nombre de mois.
 - 2 : Choisissez un des assureurs. Si vous enseignez plus d'une discipline, seule la prime la plus élevée s'applique.
 - 3 : www.sportculture.ca/wp-content/uploads/2025/03/Liste-des-organismes-de-certification-reconnus-par-le-PESC.pdf
 - 4 : Plus de 50% de vos revenus de l'année civile précédente.
 - 5 : Aucune franchise pour les dommages corporels aux participants.
 - 6 : La couverture s'applique à toute réclamation pour dommages corporels aux participants, qu'elle relève de la responsabilité civile générale ou professionnelle. Certaines limitations et exclusions de la police s'appliquent.